

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/MCB

Objet

DECISION MODIFICATIVE
DE CREDITS : Exercice
1980 (8)

80 156

DATE DE CONVOCATION

17 novembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

17 Novembre 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 26

Pour 26

Contre

abstention

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le vingt et un novembre . . . à 20 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur LIS.

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BOUTET, LACHAUD,
BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, MONTRON, POUGET, BOISARD, GUICHAOUA
MAURELLET, BROTREAU, EERLAND, DUFEIL, PELLETIER, TAP, CABAL,
Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUJARD par M. BOUCHET - M. TETARD par M. DUFOUR
BOULAN par M. BROTREAU

Absents : MM. POUMAILLOUX par M. BOUTET
NAULIN par M. MONTRON
VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Monsieur le Directeur des Services Techniques demande
deux virements de crédits sur l'exercice 1980.

1° 908.60/232.1 - Travaux de bâtiment - divers	- 65 000 F
903.10/232.11- Travaux de bâtiment - Ecole du 1er degré	+ 65 000 F
2° 903.20/232.10- Travaux de bâtiment -	- 15 000 F
Complexe scolaire de la Triloterie	
903.50/232.25- Travaux de bâtiment	+ 15 000 F
Gymnase Zola	

La Commission des Finances réunie le 14 novembre 1980
a émis un avis favorable à cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le
14 novembre 1980,

DECIDE :

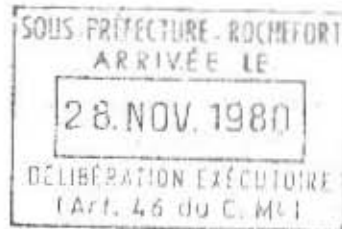
- de modifier comme suit les crédits de l'exercice 1980 :

.../...

<u>Travaux de bâtiment</u>		
. 908.60/232.1	- divers	- 65 000 F
. 903.10/232.11	- Ecoles du 1er degré	+ 65 000 F
		0
. 903.10/232.10	- Complexe scolaire de la Triloterie	- 15 000 F
. 903.50/232.25	- Gymnase Zola	+ 15 000 F
		0

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,



Pierre LIS.
 Pierre LIS.